

Var

Vendredi 18 mars 2016



PALLADIUM GROUP

HELION LA SEYNE S/MER HELION SAINT-MANDRIER

40, rue Charles des Sablières

06 61 65 13 34

04 94 94 80 14

www.esimmo.com

52, quai Jules Dumas

06 69 49 85 34

04 94 63 62 39

www.esimmo.com

SYNDIC - TRANSACTIONS - GESTION LOCATIVE

Puget : il a tué sa femme sans raison apparente

Benoît Lemaître reconnaît avoir plongé un couteau dans la gorge de son épouse endormie. Mais il reste incapable de fournir un mobile cohérent à la cour d'assises qui doit le juger

Dans le box de la cour d'assises du Var, Benoît Lemaître, un chauffeur routier de 44 ans, demeurant au Puget-sur-Argens, n'a pas fait mentir tous ceux qui le connaissent, et qui ont décrit un homme calme et réservé.

Sans émotion apparente, il a confirmé que le 9 septembre 2013, vers 4h20, il s'est approché du lit où son épouse Isabelle était endormie, et lui a plongé un couteau de cuisine dans la gorge.

Âgée de 12 ans, l'aînée des deux filles du couple a été réveillée par un râle d'étouffement. Elle est entrée dans la chambre parentale, a vu son père debout, penché sur sa mère : « Dégage, va te coucher ». L'adolescente a obéi. Elle s'est réveillée de



L'aînée, entre haine et incompréhension

Maintenant âgée de 15 ans, l'aînée des filles du couple a indiqué que depuis le drame, sa petite sœur et elle vivaient chez leurs grands-parents paternels, et avaient des contacts avec la famille de leur mère. Elle avait fait preuve, sur le moment, d'une maturité peu commune.

nouveau quelques minutes plus tard, en entendant la porte de l'appartement familial se refermer.

Son père venait de partir au travail. Elle a découvert alors l'appartement sens dessus dessous, comme s'il avait été cambriolé. Et sur le lit parental, sa mère inanimée, la tête sous un coussin. En le soulevant, à la vue de la grande flaque de sang, elle a compris « que ma mère était partie ». Elle a fait en sorte que sa petite sœur ne voit pas la scène.

Aveu confirmé

Pourquoi ce meurtre aggravé qui lui fait encourir la perpétuité ? « J'ai complètement déjoté », a dit l'accusé. Je n'étais pas moi-même. Je n'étais pas conscient de ce que j'ai fait ». Benoît Lemaître a expliqué qu'il était « chamboulé » ce matin-là, en se levant. Qu'en prenant son café dans la cuisine, il avait vu un couteau et l'avait pris, pour en donner un seul coup dans la gorge de sa femme. Il avait ensuite simulé un cambriolage avant d'aller travailler à 5 heures. « Vos explications sont un peu courtes », a insisté le président François Guyon. Vous ne pouvez pas ignorer alors que ce sont vos filles qui vont découvrir cette horreur. Si vous ne donnez pas plus de précisions, on en vient forcément à se poser la question de la préméditation. »



Dans le box, Benoît Lemaître a entendu la déposition de son voisin et ami, qui a décrit « un couple sans histoires ».

(Croquis d'audience Rémi Kertridin)

Mobile inconsistant

Celle-ci n'est pas reprochée à l'accusé, mais le mobile de son geste reste un mystère.

« La raison de ce crime reste floue », ont conclu les gendarmes chargés de l'enquête. Elle semble liée, de près ou de loin, à sa relation extraconjugale qui a fait naître une situation de malaise dans le couple. »

Car depuis le mois de mars 2013, Benoît Lemaître avait une liaison avec la gérante d'une station-service dans les Alpes-Maritimes.

« Il m'avait dit qu'il était séparé de sa femme, a témoigné celle-ci. Nous avions une réelle relation de couple, qui devenait de plus en plus régulière. Il m'avait dit qu'il devait s'installer avec moi ce week-end-là. J'ai appris la vérité quand la gendarmerie m'a appelée. Je me rends compte aujourd'hui qu'il m'a menti sur tout. »

Les motivations de Benoît Lemaître apparaîtront peut-être aujourd'hui, à travers les conclusions des psychiatres.

G. D.

pour l'enfant de 12 ans qu'elle était alors. Pourquoi a-t-elle tenu à assister au procès de son père ?

« Pour ma mère. Pour me battre pour elle. C'était quelqu'un qui souriait tout le temps. Elle avait un caractère fort, mais elle pouvait tout donner. Pour moi, on était une famille modèle. On s'entendait bien, il n'y avait pas de dispute. »

Ses sentiments vis-à-vis de son père ? « Il n'y a pas d'explication à ce geste. Pour moi, on ne fait pas ça. Il pouvait la quitter, on s'en serait sortis. Mais faire des dégâts comme ça ! Je ne comprendrai jamais. Je ressens plus de haine qu'autre chose. »

Un détenu en fuite arrêté sur un point de vente de drogue à Toulon

Un équipage de la brigade antirémittance (Bac) de Toulon a mis la main sur un détenu signalé comme « évadé », dans le hall d'un immeuble du quartier Sainte-Musse à Toulon, situé en zone de sécurité prioritaire (ZSP).

En passant par l'arrière de cet immeuble de la résidence « La Poncette », les policiers sont parvenus à prendre par surprise deux individus soupçonnés de se livrer à du trafic de pépélants.

Le vendeur présumé, âgé de 23 ans, a été interpellé en possession de 700 grammes d'herbe et de résine de cannabis. C'est lui qui avait fait défaut à la prison de Tarascon (Bouches-du-Rhône), profitant d'une permission de sortie.

L'autre suspect, présenté comme un « banquier » présumé de ce trafic de cité, est âgé de 26 ans. Trois cents euros ont été saisis. Les deux hommes ont été placés en garde à vue.

E.M.

La Garde : accident, blessée, panique et délit de fuite

Une femme de plus de 80 ans a été renversée mercredi en fin de journée à La Garde. Vers 18h10, alors que la dame traversait l'avenue du Pouverel sur un passage piéton, elle a été percutée par une voiture qui ne s'est pas arrêtée et a pris la fuite. Sérieusement touchée, la victime a été transportée à l'hôpital Sainte-Anne de Toulon dans un état jugé préoccupant.

Les policiers étaient saisis d'un délit de fuite.

Peu après, le conducteur a retrouvé ses esprits et a décidé de se rendre. Il s'est spontanément présenté au commissariat de La Garde. Âgé de 31 ans, il était formellement en règle : permis de conduire et assurance valides et aucune consommation d'alcool, ni de stupéfiants. En ce qui concerne

son délit de fuite, il aurait expliqué avoir eu un accès de panique.

Au terme de sa garde à vue auprès des policiers de la brigade des accidents et des délits routiers (BADR), cet homme âgé de 31 ans a été remis en liberté. Il sera déféré devant le parquet de Toulon une fois que l'enquête sera achevée.

SO. B. +

Puget : vingt-cinq ans pour l'époux meurtrier

Un moment soupçonnée, la préméditation n'a pas été retenue contre Benoît Lemaître par la cour d'assises du Var. Les psychiatres ont aidé à la compréhension de son crime hors norme

Une petite heure de délibéré a suffi hier à la cour d'assises du Var pour rendre son verdict. Benoît Lemaître, 36 ans, chauffeur routier du Puget-en-Arènes, qui avait reconnu avoir tué son épouse Isabelle dans son sommeil, le 9 septembre 2013, il a été condamné à vingt-cinq ans de réclusion criminelle. L'avocat général avait requis trente ans.

Préméditation écartée

On en était resté la veille sur l'incapacité de l'accusé à expliquer son geste meurtrier, ni par un éventuel conflit avec son épouse, pas plus que par le projet, mensonger, de tout quitter pour rejoindre sa maîtresse.

À tel point que le président lui avait fait remarquer que cette attitude pouvait conduire à suspecter de sa part une volonté d'en dire le moins possible, pour dissimuler un meurtre avec préméditation.

D'autant que le médecin légiste avait relevé sur le visage de la victime des lésions de violence, qui pouvaient avoir été causées par des pressions. Or, Benoît Lemaître disait n'avoir à aucun moment touché son épouse, avant de lui plonger dans la gorge un grand couteau de cuisine en porcelaine.

« À la reconstitution, il n'a pas pu expliquer ces lésions », a rapporté l'expert. Pas plus que la raison pour laquelle la lame du couteau a été retrouvée cassée. »

L'hypothèse d'un assassinat n'a finalement pas été retenue par la cour, après l'écclatage apporté par les psychiatres et le psychologue.

Enfants orphelins

Autre aspect important de cette affaire, il est apparu que Benoît Lemaître avait été victime, à l'âge de 6 ans, de violences répétées, de la part d'un collègue de travail de son père gendarme. Ce qui avait fortement marqué sa personnalité. Relayant le sentiment de la famille de la victime, M^{re} Laure Bonnevalle-Heller a estimé que l'accusé était « un lâche, un manipulateur qui ment à ce procès sur les circonstances de la mort d'Isabelle ».

Pour elle, il s'était mis lui-même la pression de



M^{re} Patricia Chaval et Laure Bonnevalle-Heller ont plaidé pour les parties civiles, avant la réquisitoire de l'avocat général, Stéphanie Félix. (Croniques d'audience Nimit Karidjin)

devoir choisir entre sa femme et sa maîtresse.

« Et c'est Isabelle qui l'a payé de sa vie », a-t-il dit.

Avec une grande sensibilité, M^{re} Patricia Chaval a évoqué le choc subi par les deux filles du couple, « qui ont perdu leurs deux parents de même jour, et qui devaient continuer à vivre avec cette absence. Apprendre à grandir sans ».

L'avocat général, Stéphanie Félix, était elle aussi persuadée que Benoît Lemaître n'avait pas tué son épouse pour mettre fin à la soumission qu'il disait subir.

Burn-out affectif

« Il a été poussé par la situation inextricable dans laquelle il s'est mis lui-même, par ses mensonges à sa maîtresse. Il pouvait choisir de quitter sa femme. Il a choisi de faire en sorte que ce soit le contraire, que ce soit elle qui le quitte, de la

manière la plus radicale. »

En défense, M^{re} Muriel Gestas a également considéré que Benoît Lemaître « s'est trouvé accusé et est allé jusqu'au bout de son mensonge, mais en perdant la raison ».

Pour autant, elle ne partageait pas l'analyse de l'avocat général sur la peine à infliger. Pas plus que M^{re} Isabelle Colombani, qui a demandé aux jurés de tenir compte de son casier judiciaire vierge et de « son parcours de vie irréprochable ».

« Ce viol à l'enfance, ajouté à cette vie de mensonge et à l'adultère, ont fait qu'il a explosé ce matin-là. Il a fait un burn-out affectif. »

Avant le verdict, les derniers mots de Benoît Lemaître ont été pour ses filles, « en espérant qu'un jour elles me repartiront, peut-être ».

G. D.

Un geste meurtrier d'affirmation de soi

Psychiatres et psychologues s'accordaient sur le fait que Benoît Lemaître ne souffrait d'aucune pathologie mentale caractérisée. Pour le Dr. Bastien-Harmon, l'état « un homme solitaire par nature introverti, se sentant en position d'infériorité face à son épouse et désireux d'enter les conflits ». Ce meurtre aurait été commis « pour soulager des tensions internes, comme un geste d'affirmation de soi sans dimension de puissance perversité ».

Le psychologue, M. Milani-Mayan, a lui aussi conclu que l'accusé était un être « soumis d'une manière générale, qui n'a jamais pu assumer les situations de conflit ».

Pour lui, sa personnalité avait « une structure psychotique » qui l'empêchait « de résoudre des choix, d'être maître de ses décisions ». « Il semble qu'à ce moment, il a perdu l'équilibre des enjeux extrêmement importants pour lui, qu'il s'est posé quelque chose de flou de la psychotique, contre lequel il n'avait pas les moyens de lutter. »

Cela se voit-il ? « Ce passage à l'acte est hors norme, a répondu l'expert. Ce n'est pas ce qu'on peut recommander. »

La chasse à la glu sauvée par 28 députés, dont trois varois

Bormes : les auteurs d'un braquage arrêtés

Les deux auteurs présumés d'un vol à main armée commis en janvier 2015 ont été arrêtés à Bormes-les-Mimoses.